

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 5 avril 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents: M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme JUBAN - M. PIAN - M. DECOMBARD - M. GERVAIS - Mme TENENBAUM- M. REBSAMEN - Mme TROUWBORST - M. MILLOT - Mme POPARD - Mme REVEL - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - M. PRIBETICH - Mme MARTIN-GENDRE - M. MEKHANTAR - M. MASSON - Mme HERVIEU - M. CHATEAU - Mme DURNERIN - Mme MARTIN - Mme DILLENSEGER - Mme AVENA - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - M. DESEILLE - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme ZIVKOVIC - Mme TOMASELLI - Mme KOENDERS - M. EL HASSOUNI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - Mme FERRIERE - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HÉLIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés: Mme TCHURUKDICHIAN (pouvoir à M. BOURGUIGNAT) - Mme CHEVALIER (pouvoir à Mme JUBAN)

Membres absents: 0

OBJET

DE LA DELIBERATION

Détermination du nombre des adjoints

Monsieur le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

L'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales dispose que "Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal", soit 17 pour Dijon.

En application de l'article L. 2122-2-1 de ce même code, cette limite peut donner lieu à dépassement en vue de la création de postes d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers sans toutefois que le nombre de ceux-ci puisse excéder 10 % de l'effectif légal du conseil, soit 5 pour Dijon.

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de fixer à 21 le nombre des adjoints de la Ville de Dijon, dont 5 adjoints chargés de quartiers.

Rapport adopté à la majorité,

pour : 46

contre : 13

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le:

07 AVR. 2014

Le Maire,



Alain MILLOT